Journal communautaire de Sainte-Lucie-de-Beauregard

Le Beau Regard

Volume 24 Numéro 3 Avril 2019

Quelle belle bête à plumes!

Crédit photo : Mathis Dupuis-Falardeau, mars 2019

Le Beau Regard

21, Route des Chutes
Sainte-Lucie-de-Beauregard, Qc.
G0R 3L0

Pour nous contacter :
Téléphone: 418 223-3231 - France
Télécopieur : 418 223-3121
Courriel : lebeauregard@sogetel.net

AMECQ ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

Tirage certifié AMECQ

Culture et Communications Québec

Équipe

Raymond Paré : Président
Gaston Roy : Vice-président, Mise en page
France Couette : Secrétaire, Rédactrice
Nicole Gautreau : Trésorière
Valère Roseberry : Chronique « Cerveau alerte, Ste Web
Irène Chatigny : Administratrice

Politique du journal

Le journal se garde toujours le privilège de modifier ou écourter certains textes ou encore de refuser de publier des articles. Le journal ne s'engage pas à retourner les textes et les photos non sollicités. De plus, les opinions qui y sont exprimées n'engagent en rien les membres de la rédaction et l'origine d'un texte est de la responsabilité de la personne qui le signe.

Tirage

Ce journal est membre de l'AMECQ (*Association des médias écrits communautaires du Québec*); il reçoit l'appui du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et est imprimé chez Imprimerie Pierre Fournier. Il est tiré à deux cent dix exemplaires et est distribué gratuitement sur le territoire de la paroisse. Les contributions volontaires sont bienvenues et grandement appréciées; ils contribuent à balancer le budget et à améliorer la qualité du journal.

Tarifs de publication

1 page : 17$ / mois, 150$ / année
½ page : 12$ / mois, 100$ / année
¼ page : 7$ / mois, 60$ / année

Carte d'affaires : 20$ / année.

Petites annonces : sans frais

Articles personnels : sans frais

Carte de membre

Au coût annuel de 6$ pour les résidents et de 12$* pour les autres désireux de se joindre, la carte de membre rend le détenteur éligible à dix tirages au cours de l'année en plus de lui garantir la réception de tous les volumes du journal parus au cours de la période d'adhésion.

*** Un montant additionnel correspondant aux coûts du postage est exigé en sus.**

Tombée

Un article devant paraître dans le journal du mois suivant doit être fourni avant le 15 du mois courant.

Nous apprécions votre compréhension à cet égard et nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Dons

Merci aux généreux donateurs

Dans ce numéro

P. 3 Affaires municipales
P. 7 La Dégelée au Bistreau
P. 8 Horaire des messes
P. 9 Chronique Dejond
P. 10 Rapport financier de la Fabrique
P. 11 Chronique du Festival
P. 12 Les Échos du « Champ Gorlot »
P. 13 Collecte sélective
P. 14 Capsule biblio-info
P. 15 Coin du lecteur – L'être humain avant tout
P. 16 Un cerveau alerte
P. 17 Cœurs ouverts
P. 18 Programmation centenaire Lac-Frontière
P. 19 Parc Appalaches – Offre d'emploi
P. 20 Chronique généalogique - Couette
P. 22 Vente de livres usagés
P. 23 Rép. Cerveau alerte, Clinique passeports
P. 24 Capsule droits – Faillite d'un conjoint
P. 25 Arnaques fiscales
P. 26 Église Évangélique
P. A-1 et suivantes : Nos annonceurs
Dos Calendrier

Gagnant du mois

(contactez France au 418-223-3231)

Monsieur André Leclerc

se voit offrir 10$
du Bar Beau Regard

Merci à nos généreux commanditaires

LES DATES DU CALENDRIER 2019 DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le calendrier ci-après est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard pour l'année 2019, qui se tiendront à la salle du conseil à côté du bureau municipale au 21, Route des Chutes, et débuteront à 19h30 pour les citoyens aux dates suivantes :

-Le lundi 1 avril 19;
-Le lundi 6 mai 19;
-Le lundi 3 juin 19;
-Le mardi 2 juillet 19;
-Le mercredi 14 Août 2019 à cause des semaines de la construction;
-Le mardi 3 septembre 19 à cause de la fête du travail;
-Les lundis 7 octobre 19, 4 novembre 19 et 2 décembre 2019.

HEURE D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL : LE BUREAU EST FERMÉ AUX CITOYENS LE MATIN

- Il me fait toujours plaisir de vous accueillir au bureau municipal entre **13h00 et 16h00 du lundi au vendredi**. Appeler avant de vous déplacer pour être certain (e) de ne pas venir au bureau pour rien puisque j'ai parfois des réunions ou de la formation à l'extérieur. Les bureaux seront fermés le MERCREDI 24 AVRIL 2019 dû à des rendez-vous personnels.
  L'horaire sera affiché à la porte d'entrée et décrit sur la boîte vocale s'il y a d'autres absences

***Prenez note que si vous avez des choses à déposer au bureau municipal et que c'est fermé, il y a une boîte aux lettres blanche juste à la droite de la porte extérieure, déposez-y votre matériel…**

-PLUSIEURS NE L'ON PAS ENCORE FAIT : Partez du bon pied pour 2019 :

- SI VOUS AVEZ UN CHIEN, VOUS DEVEZ L'ENREGISTRER AU COÛT DE 10$ À LA MUNICIPALITÉ. C'EST 10$ POUR LA VIE DU CHIEN!

Concernant la période de dégel (Selon le MTQ et la SAAQ) :

Comme il avait déjà été mentionné auparavant et comme la plupart le savent, lors des périodes de dégel, la route est de 30% à 70% plus fragile qu'en temps normal. Un seul véhicule en surcharge peut lui causer des dommages importants. Par contre, une faible diminution des charges réduit considérablement les dommages causés à la chaussée. C'est pour cette raison que des restrictions de charges sont imposées aux véhicules lourds en période de dégel. De manière générale, ces restrictions varient de 8% à 20%. Le Québec compte trois zones de dégel, dont le début et la fin de la période des restrictions de charge sont légèrement décalés dans le temps.

-Zone 1 (du lundi 25 mars (00 h 01) au vendredi 24 mai (23 h 59);
-Zone 2 (du lundi 1er avril (00 h 01) au vendredi 31 mai (23 h 59);
-Zone 3 (du lundi 8 avril (00 h 01) au vendredi 7 juin (23 h 59)

La période de dégel est déterminée à la suite d'un suivi de la progression du dégel dans la chaussée. Ce suivi se fait à l'aide de sondes réparties sur l'ensemble du réseau routier québécois. Au cours de cette période, les véhicules lourds circulant sur l'ensemble du réseau routier doivent réduire leurs charges, conformément aux limites imposées par le « Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers. Ce règlement est pour la clientèle visée : utilisateurs, propriétaires et conducteurs de véhicules lourds, les expéditeurs et les intermédiaires en transport comme les acériculteurs.

Le lien internet pour trouver de l'information sur le dégel est :
«https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/entreprises-partenaires/ent-camionnage/degel/Pages/periode-restrictions.aspx». Et si suite à cette lecture vous n'êtes pas certain et avez des questions pointues en lien avec votre équipement, appelez au centre de contrôleur routier au 418 528-1510.

Le Ministère rappelle aux utilisateurs de véhicules lourds et aux expéditeurs que les limites de charge autorisées sont réduites en période de dégel sur l'ensemble des chemins publics. Il en est ainsi chaque année afin de tenir compte de la capacité portante plus faible du réseau routier durant cette période.

Le dégel, une période critique : Tout le monde le sait, les conditions climatiques du Québec sont particulièrement rigoureuses. Le sol gèle à une profondeur qui varie de 1,2 mètre à 3 mètres pendant plus de 4 mois. Ce facteur, combiné aux écarts de température et à l'humidité, a des conséquences majeures sur le comportement des chaussées. Les cycles de gel et de dégel contribuent aussi à rendre les chaussées plus vulnérables.

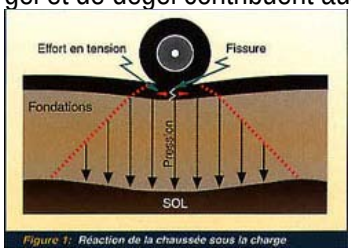

Figure 1: Réaction de la chaussée sous la charge

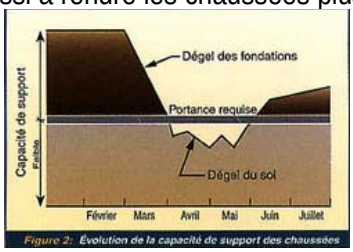

Figure 2: Évolution de la capacité de support des chaussées

Au printemps, les couches de matériaux qui constituent la route sont affaiblies par l'accumulation d'eau. Des études sur la capacité de support des routes ont été menées au Ministère. Celles-ci ont démontré qu'au printemps les réactions de la chaussée sous une charge sont de 50 % à 70 % supérieures à celles qui sont enregistrées l'été.
En tout temps de l'année, un véhicule en surcharge de 25 % causera un accroissement de près de 150 % des dommages. En période de dégel, ce phénomène s'amplifie, et une même charge à l'essieu peut ainsi entraîner un effort de tension de 5 à 8 fois plus élevé qu'en temps normal.
L'impact du transport lourd en période de dégel est donc important, d'autant plus que le nombre de véhicules commerciaux s'est accru considérablement depuis 25 ans. C'est pourquoi la réglementation oblige les transporteurs à réduire leurs charges.

Réduction des charges des véhicules routiers

Pour protéger le réseau routier québécois, le Ministère a adopté le Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicable aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers. Ce règlement limite notamment la charge par essieu et la masse totale en charge des véhicules et des ensembles de véhicules. Des limites de charge plus restrictives applicables en période de dégel y sont prévues.
Tous les renseignements concernant les normes de charges en période de dégel se trouvent dans le Guide des normes de charges et dimensions des véhicules routiers. Il est également possible de communiquer avec le service de renseignements du Ministère.

Contrôle des charges en période de dégel

Ce sont les agents de Contrôle routier Québec qui relèvent de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), qui s'assurent de la conformité des charges des camions lourds. Pour ces quelque 300 contrôleurs, répartis sur l'ensemble du territoire québécois, la période de dégel est une période intensive d'opérations de pesée.
Afin de prévenir les risques d'accident et de protéger adéquatement le réseau routier, les contrôleurs appliquent une politique stricte de conformité. Ainsi, conformément à cette approche, un véhicule en surcharge ou présentant un risque ne peut reprendre la route tant qu'il ne s'est pas conformé à la réglementation. Lorsqu'il y a surcharge, le camionneur doit répartir la charge sur les essieux ou décharger l'excédent de poids avant de reprendre la route. Un camion surchargé, en plus d'endommager le réseau routier, a un comportement routier altéré, ce qui le rend moins sécuritaire. Le respect des limites de charges des véhicules est primordial et la SAAQ intensifie ses efforts dans ce domaine, la protection du réseau routier ayant été retenue comme priorité de contrôle.
Pendant la période de dégel :

- les opérations de contrôle sont plus nombreuses;
- en cas de surcharge, tout conducteur de véhicule lourd intercepté devra répartir autrement sa charge sur les essieux ou décharger l'excédent avant de reprendre la route.

Il est possible d'obtenir de l'information concernant le contrôle du transport routier en communiquant avec les centres de renseignements de la Société de l'assurance automobile du Québec.
Espérant que votre charge et votre vitesse seront contrôlées.

RAPPEL

HORAIRE DE POSTE CANADA AU 26-A-1, rue de l'Église :

-Depuis le 16 octobre 2017, les heures d'ouverture du bureau de poste ont changées :

-du lundi au vendredi, sauf le jeudi, les bureaux ouvrent de 11h00 à 15h00;

-le jeudi, c'est de 11h00 à 13h00 ainsi que de 15h30 à 17h30.

Le numéro de téléphone pour la poste est le 418 223-3999, même numéro que le chalet des loisirs… Laissez un message si ce n'est pas dans les heures d'ouverture…

DU 1er au 30 Avril : DÉFI-SANTÉ 5/30 … un mois, mais…

Comme à chaque année, le Comité des loisirs avec la Municipalité essaient de faire penser aux citoyens de Sainte-Lucie de faire le point sur vos habitudes de vie…

Le Défi, c'est quoi? Le Défi Santé invite les Québécois, seuls ou en famille, à mettre leur santé en priorité en posant au quotidien des gestes pour améliorer leurs habitudes de vie. C'est trois habitudes à améliorer. C'est toute l'année mais en avril, 30 jours, tous ensemble pour un coup d'envoi santé dans lequel les participants visent chaque jour à atteindre 3 objectifs :

Manger mieux : *(Objectifs 5 : manger au moins 5 portions de fruits et légumes)* Des recettes, des articles et des vidéos pour aider à manger sainement et simplement.

Bouger plus : *(Objectif 30 : bouger au moins 30 minutes par jour)* Vous vous demandez comment intégrer l'activité physique dans votre quotidien?

Garder l'équilibre : *(être reconnaissant au quotidien)* La santé, c'est aussi prendre soin de son équilibre de vie! Être bien dans sa tête, c'est aussi important qu'être bien dans son corps!

Envie de VOUS mettre en priorité? Joignez-vous au mouvement : Inscrivez-vous : Le *Défi Santé*, ça se passe toute l'année… posez des gestes santé!

-Vous pouvez faire le point sur vos habitudes grâce au questionnaire santé. Vous obtiendrez votre score santé et un plan d'action personnalisé!

-Profitez du soutien gratuit en découvrant des trucs, des défis amusants, des concours et bien d'autres choses pour passer à l'action toute l'année!

Le site *DefiSante.ca*

BABILLARD

Vous cherchez quelqu'un pour :

-Faire faire des petits travaux

Style : tonte/ pelletage/ peinture extérieure/entrer du bois de poêle:

-Yanérick Roy (fils de Mélissa Boucher) rejoignable au 418 223-3028

-Offre de service pour pelletage de balcon, escaliers et petits travaux (ménage, peinture, etc.) :

-M. Michel Garand (beau-frère de Charline Lamontagne) rejoignable au 418 223-3074

S'il y a d'autres gens qui veulent être sur le « babillard », faites nous signe 418 223-3122.

-Conditionnement physique en salle:

Bureau municipal (Réservation : Contactez le 418-223-3122 ou le 418-223-3305 avant de vous déplacer).

Coût pour l'entraînement en salle:

Coût : Tarifs étudiants		Tarifs adultes
1 visite : 1,50$		1 visite : 3 $
1 mois : 10 $		1 mois : 25 $
3 mois : 30 $		3 mois : 60 $
10 sessions : 10 $		10 sessions : 25 $
25 sessions : 30 $		25 sessions : 60 $

ÊTES- VOUS AU COURANT :

Que vous avez besoin de permis pour :

-**TOUTE CONSTRUCTION :** (résidentielle principale ou secondaire, commerciale, industrielle, agricole, bâtiment accessoire... et ce, même si c'est en bas de 5 000$);

-**TOUTE DÉMOLITION, TOUT AGRANDISSEMENT**;

-**TOUTE RÉNOVATION** (MAIS LE PERMIS EST GRATUIT SI C'EST EN BAS DE 5 000$);

-**INSTALLATION SEPTIQUE, PUIT, SERRE, CLÔTURE;**

-**CERTIFICAT D'AUTORISATION, DE LOTISSEMENT**;

LE PRINTEMPS, ET VOTRE EAU POTABLE :

RAPPEL : Suite à plusieurs résultats de contamination bactériologique de puits dans le voisinage, l'eau n'est pas jugée sécuritaire pour la santé des résidents de la municipalité et des visiteurs. Comme vous le savez tous, les rejets d'égout de la majorité des résidences du village de Sainte-Lucie sont rejetés directement dans l'environnement, l'eau provenant de votre puits pourrait être contaminée. D'ici à ce que la situation soit corrigée, la Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudières-Appalaches recommande de : FAIRE BOUILLIR L'EAU ET MAINTENIR L'ÉBULLITION PENDANT UNE MINUTE AVANT DE LA CONSOMMER. Vous avez déjà reçu des avis par la poste.

Grand merci à tous ceux qui ont suivi et appuyé le dossier école de Sainte-Lucie. La commission scolaire décidera mardi le 16 avril à sa rencontre des commissaires extraordinaire, de rouvrir ou fermer l'école de Sainte-Lucie pour 2019/2020! À suivre!!

RAPPEL: PRISE D'EAU AU BLOC SANITAIRE AU 26-A, Rue de L'Église DU 7 Jours/7 de 6h30am à 21h30 : La prise d'eau où les gens allaient se chercher de l'eau a été resitué. Au même titre qu'au centre communautaire, des tests d'eau se font à toutes les deux semaines pour assurer une eau potable aux citoyens. Simplement vous mentionner que vous pouvez aller au bloc sanitaire situé au 26-A, rue de l'Église pour puiser de l'eau potable en rentrant par la porte de côté où il y a un accès pour personnes à mobilités réduites. Il y a deux douches payantes au coût de 0,25$/la minute et une laveuse au coût de 2$ la brassée de lavage et de 1,50$ du 30 minutes de séchage. Prenez toutefois note qu'il y aura des restrictions du genre : Ne pas laver de tapis... Ne pas laisser de matériel dans les laveuse/sécheuse sans surveillance...

Les permis de feu ne sont obligatoires qu'entre le 15 mars et le 15 novembre de chaque année. **Cependant, lorsque vous faites des feux entre le 15 novembre et le 15 mars, même si le permis n'est pas obligatoire, vous devez en aviser le service incendie** pour ainsi éviter de faire déplacer le service incendie et d'engendrer des frais inutiles. Alors, si jamais vous avez des vidanges à faire brûler, n'omettez pas d'appeler le pompier responsable, M. Yves Paré au 418 223-3205 ou au 418 223-3901. Vous pouvez aussi appeler au bureau au 223-3122 aux heures régulières d'ouverture ou Pierre au 418 249-8554.

*****À LOUER OU À VENDRE MAINTENANT, sur le territoire de Sainte-Lucie*****

- Maison avec garage détaché au 15, Route des Chutes, 3 chambres, chauffage au bois plus Convectair, évaluation à 47 500$, prix à négocier, pour information 418 356-7055;
- Logement 5½ au 149, rue Principale (2ème étage du bloc appartement) à louer. Adressez-vous à Line Lapointe au 418 223-3032.
- Maison à un étage et demi à vendre, fraîchement rénovée au rez-de-chaussée, 5 chambres et 1 salle de bain, au 57, rue Principale, contactez Katia au 418 223-3263;
- Maison à vendre au 75, Route des Chutes, pour info contactez 581 985-8129;
- Maison à étage à vendre au 18, Route des Chutes, comprenant 7 chambres avec un garage détaché pour seulement 35 000$, contactez M. Serge Blais, courtier Remax au 418-248-7675 ou au 418 241-2341;
- M. Jacques Mathieu aimerait vendre son terrain (lot 41A-P) situé entre le terrain de la commission scolaire (où l'école) et le terrain à M. Roger Asselin, en face de M. Alain Couette. Terrain ayant 1 048,6 mètres carrés. Vous pouvez le rejoindre au 418 356-3925 pour plus d'information.
- Maison à un étage et demi au 13, rue Leclerc à vendre, communiquez avec Anne-Marie Day, courtier immobilier au 418 627-1212;
- Maison de plain-pied comprenant 4 chambres à coucher, 1 salle de bain et 1 sous-sol aménagé. Cour asphaltée avec un garage détaché, au 39, de l'Église à 70 000$, communiquez avec M. Gilles Lachance, au 418 223-3913;
- Maison à vendre deux étages au 223, 6ème Rang Est, contactez son fils, M. Yvon Pelletier au 418 356-2813.

- Maison à vendre au 83, rue Principale, s'adresser à M. Yves Dodier au (418) 834-2378, si absent laissez un message;
- Maison à vendre (terrain de 1 449,29 m^2), au 160, rue Principale, communiquez au 418 223-3046;
- Immeuble à vendre avec un minimum de deux logements à revenus résidentiels (un 6 ½ pièces et un 4 ½ pièces meublé), et un commerce présentement restauration… communiquez avec Mme Carole Leclerc au 418 223-3985;
- Terrain #37 A-P, 37B-P Rang 8 Canton Talon, sur la Route du Lac, ayant environ 2 748 026 $pieds^2$, évaluer à 54 000$. Pour plus de renseignement, communiquez avec Stéphane Bélanger au 418 356-4054.
- Terrain #41A-P Rang 7 Canton Talon ayant 2,23 hectares à vendre sur la route des Chutes, contactez M. Gilles ou Ghislain Bilodeau au 418 223-3462;
- Domaine Beauregard (construction de chalet), il ne reste que 2 terrains en vente, communiquez avec le promoteur, M. Marcel Falardeau au 418 223-3135.

*** (Si vous voulez faire afficher votre offre de vente, appelez à la municipalité au 418 223-3122). D'ailleurs, dans le bût de bâtir un canevas, vous aurez, d'ici quelque temps, des appels pour savoir si vous êtes intéressés à vendre des terrains et à quel coût.)***

Remerciements

Le Conseil de Fabrique ainsi que Michel Garand remercient tous les bénévoles qui contribuent gratuitement au déneigement de la cour de l'église. MERCI à messieurs Réal Gonthier, Gilles Lachance, Clermont Corriveau, Serge Gonthier, Marcel et Maxime Bilodeau. Même si l'hiver demeure toujours avec nous et que nous aurons encore besoin de vos services dans les prochaines semaines, sachez que votre implication est grandement appréciée.

CABANE À SUCRE FAMILIALE
Le Bistreau d'érable
SALLE À MANGER
OUVERTURE LE 2 MARS
50 places, sur réservation
Menu du temps des sucres
Produits du terroir
PRODUITS D'ÉRABLE BIOLOGIQUES
Tire sur la neige et visites guidées
Jérôme Sauvageau et Noémie G.-Régnier, propriétaires
51, Rang 6 ouest, Sainte-Lucie de Beauregard (Québec) 418 223-3832
Suivez nous sur Facebook ! bistreauderable.com

Horaire des messes : Avril 2019

Lundi 1er avril	9 h 30	Saint-Just	Villa des Sages
Samedi 6 avril	9 h 30	Saint-Fabien	CHSLD
Dimanche 7 avril	10 h 30	Lac-Frontière	L'Ôtel "église"
Vendredi 12 avril	9 h 30	Saint-Just	Villa des Sages
Samedi 13 avril	9 h 30	Saint-Fabien	CHSLD
Dimanche 14 avril	10 h 30	Sainte-Lucie	À l'église
Lundi 15 avril	9 h 30	Saint-Fabien	Habitations Panet
Mardi 16 avril	13 h 30	Saint-Fabien	À la sacristie (prières à Marie)
Mercredi 17 avril	13 h	Saint-Just	Sous-sol de l'église
Jeudi 18 avril	19 h	Lac-Frontière	L'Ôtel "église"
Vendredi 19 avril	14 h	Sainte-Lucie	À l'église
Vendredi 19 avril	15 h	Sainte-Lucie	À l'église
Samedi 20 avril	20 h	Saint-Fabien	A l'église
Dimanche 21 avril	10 h	Saint-Fabien	**CHSLD**
Dimanche 21 avril	10 h 30	Saint-Just	À l'église
Lundi 22 avril	9 h 30	Saint-Fabien	Habitations Panet
Mercredi 24 avril	19 h	Saint-Just	Sous-sol de l'église
Vendredi 26 avril	9 h 30	Saint-Fabien	Habitations Panet
Samedi 27 avril	9 h 30	Saint-Fabien	CHSLD
Dimanche 28 avril	10 h 30	Saint-Fabien	À l'église

** Horaire sujet à changement… priorité aux annonces faites au feuillet paroissial**

Horaire de la semaine sainte

- **Mardi 16 avril : 19 h 30 : Messe Chrismale à la Pocatière**

- Jeudi Saint 18 avril :

9 h : Prière des psaumes "*Dans l'attente de la Résurrection*"
À SF et à SJ, au sous-sol de l'église - à SL à la résidence de Sr. Claudette

19 h : Messe régionale en mémoire de la Cène du Seigneur
À l'Église de Lac-Frontière
Suivie d'une demi-heure d'adoration

- Vendredi Saint 19 avril avril :

9 h : Prière des psaumes "*Dans l'attente de la Résurrection*".

(même endroit que le jeudi)

14 h: Chemin de la croix à l'église de Sainte-Lucie

15 h : Célébration régionale de la Passion du Seigneur à Sainte-Lucie

Quête pour les Lieux Saints

Samedi Saint 20 avril :

9 h : Prière des psaumes "*Dans l'attente de la Résurrection*".

20 h : Veillée pascale régionale à Saint-Fabien-de-Panet

- Dimanche de Pâques 21 avril :

10 h30 : Messe à Saint-Just-de-Bretenières

Invitation à la messe Chrismale

Les paroissiennes et les paroissiens des quatre paroisses sont chaleureusement invités à la célébration de la messe chrismale mardi le 16 avril 2019 à 19 h 30 à la cathédrale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Si vous désirez participer à cette célébration, nous organisons un transport par autobus et le coût est de 20$ par personne. Veuillez donner votre nom à madame Marie-Paule Asselin (418) 223-3371 ou au bureau de la Fabrique de Saint-Fabien (418) 249-4171 le plus tôt possible. Vous êtes attendus en très grand nombre. À l'occasion de cette célébration présidée par monseigneur Pierre Goudreault, notre évêque remettra le coffret des saintes huiles aux représentantes et aux représentants de chacune des communautés chrétiennes de notre diocèse. Ces huiles seront utilisées dans nos communautés lors de la célébration du baptême, de la confirmation et de l'onction des malades.

Cordiale bienvenue à tous

5e dimanche, s'il y a lieu : 10 h 30 messe régionale pour les quatre paroisses en alternance.

Pour Sainte-Lucie:
Les vendredis à 16 h "Rendez-vous sur nos chemins de foi "à la Salle Communautaire.

Pour Saint-Just :
Il y a 1 heure d'adoration après la messe du deuxième mercredi de chaque mois au sous-sol de l'église.

La Lasérothérapie

La lasérothérapie est basée sur l'auriculothérapie (stimulation de points réflexes concentrés sur le pavillon de l'oreille), méthode faisant partie de la médecine chinoise traditionnelle. Le laser doux que nous utilisons est un instrument et non une méthode en soi.

Le terme « auriculothérapie » correspond à l'aboutissement des travaux du Docteur Paul Nogier en 1951, médecin et acupuncteur de Lyon en France.

Le taux de réussite de nos traitements est entre autre dû à l'attention que nous portons à chaque client. Tout traitement est précédé d'une consultation permettant d'évaluer l'état de santé, de stress et de dépendance, afin de l'adapter à la réalité de chaque client.

Selon les conditions de chaque traitement, le thérapeute accompagne le client dans les diverses étapes avec ses conseils, suggestions de produits naturels, documentation, références et assistance téléphonique.

Que peut-on soigner avec la lasérothérapie?

- Le contrôle de l'appétit, la perte de poids
- Le jeux compulsifs
- L'Angoisse et l'anxiété
- La douleur et la migraine
- Le stress, la dépression et l'insomnie
- Les boissons énergisantes

www.adn-telomeractives.com

CENTRE 3001
Santé/Bien-être
871, chemin des Pionniers Est
Cap-St-Ignace G0R 1H0
418 246-1999 / 1 877 545-1999

FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-LUCIE-DE-BEAUREGARD

Rapport financier **2018**

Postes		
	RECETTES:	
301	Quêtes à l'église	3 494,95 $
303	Capitation et C.V.A	4 067,50 $
304 à 305	Dons, part de Dieu, legs et souscriptions	3 079,99 $
306 à 307	Activités de financement	16 456,25 $
309	Intérêts et revenus de placements	626,94 $
302, 308, 310, 390	Divers	75,00 $
321 à 322	Remboursement de salaires et bénéfices	20 593,92 $
323 à 328	Autres remboursements	4 139,43 $
329-1, 2	Subventions	0,00 $
341	Vente d'immeubles	0,00 $
342 à 343	Location	375,00 $
350 à 357	Prière et célébration	3 100,80 $
360 à 362	Formation à la vie chrétienne	0,00 $
370 à 373	Fraternité et engagement social	171,05 $
	TOTAL DES RECETTES:	**56 180,83 $**
	DÉBOURSÉS:	
504 à 517	Salaires et bénéfices d'emploi	28 956,53 $
520 à 522	Remboursement de salaires et bénéfices d'emploi	4 364,91 $
530	Frais de déplacement et de représentation	270,50 $
541 à 542, 545 à 547	Immeubles: Assurance, entretien et dép. courantes	5 054,69 $
543 à 544	Énergie	9 809,04 $
548 à 549	Acquisitions et travaux majeurs	0,00 $
550 à 555	Prière et célébration	1 199,83 $
560 à 562	Formation à la vie chrétienne	0,00 $
570 à 574	Fraternité et engagement social	207,95 $
600 à 604	Administration	1 511,07 $
605	Contribution aux services diocésains	232,46 $
606 à 607	Activités de financement	5 052,30 $
608 à 610	Divers	1 108,46 $
	TOTAL DES DÉBOURSÉS:	**57 767,74 $**
	EXCÉDENT DES RECETTES (DÉBOURSÉS):	**(1 586,91 $)**
	Emprunt(s) de la fabrique:	*0,00 $*
	VALEUR NETTE au 31 décembre:	**37 138,40 $**

* * * * * * * * *

	CIMETIÈRE:	
481 à 489	Recettes	1 048,41 $
581 à 589	Déboursés	870,25 $
	EXCÉDENT DES RECETTES(DÉBOURSÉS):	**178,16 $**
	Emprunt(s) du cimetière:	*0,00 $*
	VALEUR NETTE au 31 décembre:	**7 418,42 $**

****

Bulletin du Festivalier

Chers festivaliers et festivalières soyez assurés que nous vous préparons une 37e édition du Festival sportif haute en couleurs et en actions!

Pour ce faire, comme pour tout dans la vie, il faut des sous, ainsi nous avons tenu notre première activité de financement le 2 mars dernier avec le Drag de motoneiges. Cet événement a suscité 63 inscriptions aux courses et 170 entrées payantes. Les ventes de hot-dogs et de boissons ont enregistrés des records par rapport aux années précédentes, le moitié-moitié, quant à lui, a généré un revenu de 216 $ pour le Festival de même que pour notre heureux gagnant, Monsieur Richard Bossé. En somme ce Drag a rapporté au Festival plus de 2000 $!

Nous ne vous remercierons jamais assez de participer à nos activités de financement! Surveillez le retour du Moitié-moitié du Festival dont le premier tirage se tiendra à l'occasion de la Fête des mères et des Petits billots pour la fête de la Saint-Jean. Et peut-être une toute nouvelles activité à l'automne qui saura réjouir le chasseur en vous, demeurez à l'affût…

Gaston Roy
Secrétaire

Les Échos du "Champ-Gorlot"...

Affiliés

Notre rencontre du mercredi le 13 mars dernier, avait pour thème '' Joseph, qui es-tu?''
Nous avons appris à connaître un peu plus Joseph. Il y a plusieurs vocables qui le représente mais ceux qu'il préférait étaient : époux de Marie et père de Jésus.
En l'absence de S[r] Claudette, la bénédiction nous a été donnée par Marie-Paule.
Nous étions 18 personnes présentes incluant l'abbé Richard.
N'oublions pas la fête de Saint Joseph le 19 mars. La prochaine rencontre sera mercredi le 3 avril 2019 (Évaluation de l'année). La rencontre avec S[r] Monique sera à confirmer.
En ce temps de carême et en tout temps essayons de suivre l'exemple de Jésus, en se référant à la parole de Dieu.
Bon mois et joyeuses Pâques.

Simonne Lacroix, affilié sscm

Moitié-moitié

Pour le moitié-moitié de cette année, nous avons récolté la somme de 244$. Nous avons fait le tirage de la moitié, soit 122$, et la gagnante est Christiane Leclerc. Félicitation à Christiane et merci à tous ceux qui ont participé. À l'année prochaine.

France Couette

Abonnement au journal

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, vous pouvez payer votre abonnement soit à Raymond Paré, France Couette, Valère Roseberry ou si vous préférez à Mélanie Nadeau au bureau de poste. Merci à l'avance.

France Couette

Offre d'emploi

Cuisinière recherchée.
20 à 30 heures/semaine
Au sommet des délices, Saint-Adalbert
Tel : 418 356-3330 ou 418 356-5657
Demandez France

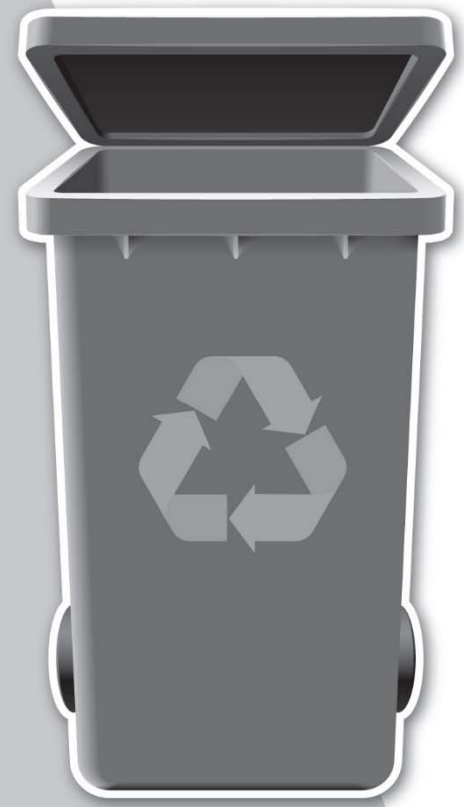

Pour tout savoir sur la collecte sélective et les matières que la MRC de Montmagny accepte dans ses bacs bleus, surveillez votre boîte aux lettres pour mettre la main sur le dépliant qui sera distribué dans la semaine du 8 avril 2019!

UN OUTIL À CONSERVER
pour réduire, réutiliser et recycler!

Vous avez des questions?
Contactez-nous!

418 248-5985, poste 331
montmagny.com/matieresresiduelles

MRC de Montmagny

L'ÉLAN COLLECTIF

SERVICE DE COLLECTE DE TEXTILES

VOICI COMMENT VOUS DÉPARTIR DE VOS TEXTILES ENCORE UTILISABLES :

(usés, démodés ou légèrement brisés)

VÊTEMENTS DÉCHIRÉS OU TACHÉS

- Friperies communautaires
- Comptoirs vestimentaires
- Organismes de secours aux personnes dans le besoin

Si ces options ne sont pas disponibles à proximité :

- Placez vos textiles **dans des sacs**
- Rendez-vous à
  - Berthier-sur-Mer : Marché du Roy
  - Cap-Saint-Ignace : derrière l'édifice municipal
  - Lac-Frontière : à l'église
  - Montmagny : Maison de secours La Frontière, bureau de l'Élan collectif
  - Notre-Dame-du-Rosaire : garage municipal
  - Sainte-Apolline-de-Patton : Friperie Quatre saisons
  - Saint-Fabien-de-Panet : derrière l'église, à la friperie
  - Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud : centre des loisirs
  - Saint-Just-de-Bretenières : garage municipal
  - Sainte-Lucie-de-Beauregard : garage municipal
  - Saint-Paul-de-Montminy : garage municipal
  - Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud : école des Tilleuls
- Déposez-les dans le bac spécialement identifié qui s'y trouve.

Desjardins

MRC de Montmagny

Consultez le site elancollectif.ca pour plus d'information

Bibliothèque municipale « La Bouquinerie »
21, route des Chutes, Sainte-Lucie-de-Beauregard
(418) 223-3125 alabouquinerie@hotmail.com
Nicole Gautreau, responsable de la bibliothèque

Horaire
Mercredi 18h30 à 19h30
Le premier mercredi du mois où il y a de l'école
de 15h30 à 16h30.

Capsule biblio-info « La Bouquinerie »

📖 **Semaine de l'Action Bénévole**
La semaine de l'Action Bénévole aura lieu **du 7 au 13 avril prochain sous le thème « Et si on osait…bénévoler ».**
Les personnes bénévoles sont de véritables pierres angulaires des organismes communautaires et ont un véritable impact sur la collectivité.
Merci à tous nos bénévoles qui donnent généreusement de leur temps pour maintenir cet important service de notre municipalité !

📖 **Activité culturelle du 5 mars**
Zoom nature sur les bêtes à plumes pour les jeunes de 2 à 10 ans a été présenté mardi, le 5 mars dernier à la salle communautaire de l'école**.** Les six enfants et six adultes qui étaient présents ont tous bien apprécié l'activité et les enfants se sont bien amusés avec des plumes. Ils se sont déguisés (voir page couverture) tout en approfondissant leurs connaissances sur les oiseaux.
Cette activité a été offerte dans le cadre des activités d'animation proposées aux bibliothèques par le Réseau Biblio en collaboration avec le Comité des loisirs de Sainte-Lucie.

📖 **Table des bibliothèques de la MRC de Montmagny**
Dans le cadre de la politique culturelle de la MRC de Montmagny, la création d'une table des bibliothèques était un des objectifs afin de soutenir les responsables des bibliothèques de la MRC et leur permettre d'échanger. Une première rencontre a eu lieu le 12 avril 2018 à la bibliothèque de Montmagny et Gaston Roy a assisté pour représenter La Bouquinerie. **La MRC a choisi notre bibliothèque La Bouquinerie pour la deuxième rencontre qui se tiendra lundi, le 8 avril prochain.**

Bon temps des sucres à tous !

Nicole Gautreau, responsable
Gaston Roy, représentant municipal

"Un livre est un outil de liberté."
Jules Renard

L'ETRE HUMAIN AVANT TOUT

Aucun rapport avec des personnes connues

Pour Marguerite, **l'□tre humain passe avant tout**, le travail, l'argent, les biens matériels, les comparaisons, toutes les personnes sont plus importantes que le reste. Le travail c'est très bon pour la santé, ça garde le moral en pleine forme et ça gagne son pain quotidien. C'est très important pour le bonheur, mais si c'est le travail qui dirige les personnes ce n'est plus bon du tout, c'est l'être qui doit diriger le travail avec sagesse et discernement.

L'argent c'est très bien afin de vivre confortable et en sécurité, se payer du bon temps seul ou en famille, ça élimine bien du stress. Cependant, si l'argent mène le monde par le bout du nez, penser continuellement à l'argent et avoir peur d'en manquer, ça rend malade. Les trois besoins essentiels : se loger, se nourrir, se vêtir, c'est normal de vouloir plus et c'est très bien aussi, mais pas au point de dire ¨l'argent rend le malheur confortable¨. Elle a entendu dire cela plusieurs fois même si les gens vivent mieux de nos jours, il faut avoir des personnes qui veulent bien nous aider, pour le gros ouvrage et les réparations, tout n'est pas si facile pour autant, **heureusement qu'il existe encore de ces gens formidables**, **capable de penser aux autres**.

Les biens matériels, plus on en a plus on en veut, sommes-nous plus heureux? Il y en a toujours qui ont plus beau que nous et d'autres qui ont moins beau que nous. Pourquoi? Marguerite se rappelle de son jeune temps, ça lui faisait du bien quelque chose de neuf qui l'aidait dans son ouvrage. Elle appréciait beaucoup tout ce qu'elle possédait mais avec le temps, on voit moins les belles choses et nous nous disons ¨si j'avais ceci ou cela, je serais tellement plus heureuse¨, mais voilà, cela ne se passe pas toujours comme ça. Élisabeth avait tout ce qu'elle voulait de plus beau, et d'une grande valeur et pourtant, elle était jalouse des plus pauvres, allez donc savoir pourquoi? C'est un mystère…. Voila!

Les comparaisons ça donne pas leur place non plus, lui fait cela, je vais faire mieux, il a acheté telles choses, j'en aurai de plus belles, disait cette chère Elisabeth qui était malheureuse à cause de toutes ces comparaisons inutiles. ¨**Ce que l'autre poss□de**, **ne nous enl□ve absolument rien**, la pauvre, ça nous en donne pas plus non plus, pourquoi se casser la tête pour des futilités¨. C'est très, très bien de travailler à sa réussite personnelle, les autres qu'ils fassent ce qu'ils veulent, ça ne nous appartient pas.

Marguerite de son c□t□, **trouve sa joie □ faire plaisir**, à souligner les qualités et les talents des autres sincèrement, elle ne se compare à personne, elle est ce qu'elle est et en est fière.

La nature, **les arbres**, **les levers de soleil avec son merci pour cette nouvelle journ□e**. Les couchers de soleil splendides et magnifiques, les petits animaux, les oiseaux sont là présents dans nos vies, ce sont des valeurs sures qui resteront en nous longtemps.

Je suis l'une des personnes les plus heureuses que je connaisse qui vit au fil des jours, avec les petites joies quotidiennes.

Je vous aime!

Marie-Ange Rouillard, écrivaine

Un cerveau alerte

Par Valère Roseberry

1. **Trouver l'intrus**

a)

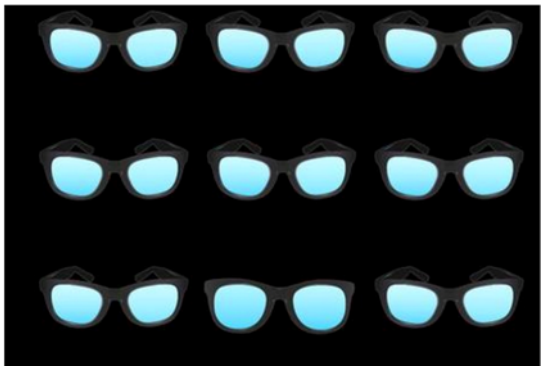

b)

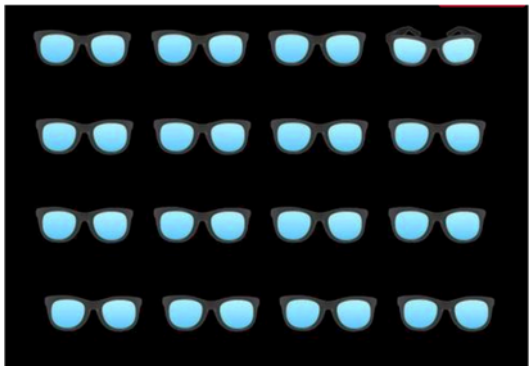

2. **La différence entre anthropophage et cannibale?**(choix de réponses)
   a) aucune
   b) les 2 mangent de la chair humaine
   c) le cannibal est le seul à consommer un individu de sa propre espèce

3. **La différence entre un végétarien et un végétalien?**
   a) aucune
   b) les 2 ne mangent aucune viande
   c) seul le végétalien ne prend de produit laitier ou d'autres produits d'origine animale comme le miel.

Vous trouverez les réponses à la page **23** *du journal Le Beau Regard.*

4. **Choisir la bonne conjugaison**
   a) «Je vous envoie ces fleurs» ou «Je vous envois ces fleurs».
   b) «Vous vous contredisez» ou «Vous vous contredites»
   c) «Il se détent» ou «Il se détend»
   d) «Vous incluerez Pierre dans votre équipe» ou « Vous inclurez Pierre dans votre équipe»
   e) «J'appliquerai la règle si je la cannaissais» ou « J'appliquerais la règle si je la cannaissais».

Pensée du jour

Y'a que les routes qui sont belles et peu importe où elles mènent.

En route vers Pâques!

En ce 20 mars, la température est superbe : un beau soleil chaud nous réchauffe après de longues semaines de neige, de froid et de vent. C'est avec plaisir que nous accueillons le début du printemps. À l'occasion de ce café-rencontre, nous avons servi une quarantaine de délicieux et copieux repas à nos bénéficiaires qui, comme toujours, étaient heureux de se retrouver pour échanger.

En début de repas, avant la bénédiction de la table, Valère a amorcé une courte réflexion sur l'importance d'utiliser le temps du carême pour se préparer le cœur à vivre Pâques comme un moment important afin de permettre à du neuf de prendre racine en nous. Pour ce faire, il nous fallait peut-être laisser de côté certaines habitudes ou façons de faire qui nous convenaient moins ou parfois même nous étaient carrément nuisibles. Depuis longtemps, le jeûne apparaissait comme un excellent moyen pour parvenir à cette fin.

En lieu et place du jeûne traditionnel, Valère propose plutôt un autre type de jeûne, moins difficile pour le corps, mais qui fait le plus grand bien à l'âme : le jeûne du prochain.
Ce jeûne s'exerce en deux étapes d'égales importances :

1) Cesser de penser du mal ou de dire du mal des autres.
2) Être à l'écoute des autres et penser du bien d'eux.

Après le repas, nos activités ont débuté avec 22 participants : mention des anniversaires du mois et bingo. Depuis quelque temps, nous privilégions le bingo car c'est moins exigeant physiquement pour nos bénéficiaires et pour nous tout en nous permettant de distribuer des cadeaux aux participants. Comme à l'habitude, si une personne a la chance de gagner plus d'une fois, nous l'invitons à partager avec une autre.

Notre rencontre s 'est terminée vers 3h 45. Une autre belle journée passée ensemble! Notre prochaine rencontre aura lieu ***le 10 avril prochain***. Ce café-rencontre débutera à ***11 h 45.*** Nous prévoyons varier un peu nos activités en après-midi si possible.

Chers bénéficiaires, nous serons heureux de vous accueillir.

À bientôt!

Valère Roseberry, sec.-très. des C.O.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | Pour diffusion immédiate

À deux semaines du Tour du Lac

Ambitieuse programmation pour le centenaire de Lac-Frontière

Lac-Frontière, le 16 mars 2019 – La Municipalité de Lac-Frontière a dévoilé la programmation des festivités de son centième anniversaire, le 15 mars dernier, dans le cadre d'un 5 à 7 à l'Ôtel de Lac-Frontière où toute la population était conviée. Devant plus de 70 personnes, le comité organisateur a présenté une programmation ambitieuse avec des activités prévues tout au long de l'année! Le point d'orgue du calendrier sera sans contredit le week-end du Centenaire prévu en juillet, où la Municipalité inaugurera le parc des Générations.

Avec des activités prévues mur à mur, la fin de semaine des 5, 6 et 7 juillet prochain sera de loin la plus chargée de l'année. Au centre des festivités, le samedi après-midi sera consacré à l'inauguration du parc des Générations, qui sera aménagé dans le cœur villageois. « Les installations permettront de mettre en valeur l'histoire et le patrimoine de la municipalité. Nous sommes fiers de cette réalisation», explique le maire de Lac-Frontière, M. Alain Robert, qui ajoute que l'achat de toutes les pièces de mobilier urbain sera rendu possible à l'aide de la campagne de financement populaire présentement en cours. « C'est la preuve que les citoyens de Lac-Frontière ont à cœur l'histoire de leur municipalité et qu'ils désirent être partie prenante de ce projet rassembleur » ajoute M. Robert en précisant que des plaques commémoratives seront également ajoutées afin de rappeler à la mémoire les nombreuses années de prospérité de Lac-Frontière et le rôle prépondérant qu'elle a joué.

Le premier évènement d'envergure de cette programmation est sans contredit le Tour du Lac, qui se tiendra le 30 mars prochain, où coureurs et marcheurs sillonneront les chemins ceinturant le lac Frontière. Les profits générés par cette 1ere édition serviront à financer l'aménagement du parc des Générations, tous comme ceux amassés par l'activité Vins et fromages du 18 mai prochain. Ce sera l'occasion pour les participants de découvrir ou de redécouvrir plusieurs fromages de la région qui se marieront à merveille avec les vins qui auront été retenus par le Comité de l'Ôtel et le comité du centenaire.

Parmi les autres activités notoires, mentionnons une journée de la culture et de la famille, organisée en collaboration avec le Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny, de même que le tournoi de pêche, deux évènements au programme du mois de juin. L'activité Roule pour la cause, une sortie en moto au profit d'Opération Enfant Soleil, ainsi qu'une journée country sont à l'horaire du mois d'août. L'année se terminera avec une soirée Halloween en octobre, la Soirée des talents locaux en novembre, et la Fête de Noël des enfants du 7 décembre prochain.

La programmation complète, ainsi que les informations relatives à la campagne de financement populaire visant l'achat de mobilier urbain, sont disponibles sur le site Web de la Municipalité au lac-frontiere.ca.

– 30 –

Source : Mathieu Sirois | Communications régionales Montmagny | 418 248-3361, poste 2067
Information : Stéphane Lapointe | Comité du Centenaire | 418 551-3809

Parc des Appalaches
La vraie aventure nature

Le Parc des Appalaches est à la recherche d'une personne dynamique pour combler un poste de manœuvre pour ses aménagements en forêt pour la saison 2019.

TITRE DE L'EMPLOI : Manœuvre

LES PRINCIPALES RESPONSABILITÉS SONT :

- ✓ Effectuer le nettoyage des sentiers de randonnée pédestre et des sites du Parc
- ✓ Effectuer l'entretien des infrastructures de plein air
- ✓ Aider à la construction d'infrastructures en forêt
- ✓ Transport de matériaux et d'équipement en forêt
- ✓ Aider à la mise en place des équipements pour les divers événements
- ✓ Autres tâches connexes

LES EXIGENCES MINIMALES :

- ✓ Posséder de l'habileté dans le domaine de la construction
- ✓ Excellente forme physique
- ✓ Posséder un bon esprit d'équipe
- ✓ Être disponible sur appel les fins de semaine (occasionnellement)
- ✓ Posséder un permis de conduire et une voiture
- ✓ Bon communicateur (trice)
- ✓ Dynamisme et débrouillardise

CONDITIONS DE TRAVAIL :

- ✓ Salaire à discuter
- ✓ Travail sur semaine et sur appel à l'occasion les fins de semaine
- ✓ Durée : de mai à décembre

Fais parvenir ton curriculum vitae avec lettre de présentation par courriel au plus tard le 15 avril à l'attention de Mme. Stéphanie Charland :

info@parcappalaches.com
ou par la poste à :
Parc des Appalaches
105, rue Principale, Sainte-Lucie-de-Beauregard, G0R 3L0

Chronique généalogique

Couette

Louis Couette (il signe Cauhet), fils d'Adrien Cauhet et de Marie Catheron, de St-Eloy, fort de Saint-Pierre, île de la Martinique, se marie à Québec, le 10 mars 1725, à Charlotte Laroche, fille d'Innocent Laroche et de Marie Arbour. Le 13 août 1726, il fait réhabiliter son mariage à la Pointe-aux-Trembles, et l'acte nous apprend qu'il est originaire de Boissy-Saint-Léger, diocèse de Paris. Un mariage a eu lieu en Martinique, c'est pour cette raison qu'il a dû réhabiliter son mariage le 13 août 1726, n'ayant pas fourni le certificat de décès de son épouse la première fois. Il fut inhumé à Québec le 11 janvier 1754.

1ere génération (Guyon)
Charles (Louis) Cauhet et Charlotte Laroche le 10-03-1725 à Notre-Dame de Québec
Charles était soldat et maître d'école, ils ont eu 10 enfants

2e génération
Louis (Charles) Cauhet et Madeleine Dugré le 23-12-1756 à Notre-Dame de Québec
Louis était cultivateur, ils ont eu 5 enfants

3e génération
Louis Couette et Marguerite Fortin le 02-02-1784 à Saint-Michel de Bellechasse
Louis était cultivateur, ils ont eu 15 enfants

4e génération
Louis (Michel) et Thérèse Gautron dit Larochelle le 06-11-1810 à Saint-Michel
Louis était cultivateur, ils ont eu 12 enfants

5e génération
Louis (Alexandre) et Euphrosine Marcoux le 31-01-1843 à Saint-Michel de Bellechasse
Louis était cultivateur, ils ont eu 6 enfants, et 5 avec Elisabeth Fradet

6e génération
Louis (Joseph) et Philomène Fournier le 07-08-1882 à Saint-Evariste
Ils ont eu 12 enfants dont

Louis et Athala Longchamp le 14-05-1912 à Saint-Samuel (6 enfants)
Mélanie et Alfred Lacroix le 11-05-1915 à Saint-Fabien de Panet (5 enfants)
Emile et Alice Lantagne le 13-09-1920 à Saint-Magloire (12 enfants)
Sylvio et Eveline Dodier le 13-09-1920 à Sainte-Lucie (9 enfants)
Marie et Napoléon Gagnon le (7 enfants)
Philomène et Augustin Carrier (13 enfants)

Louis est né le 8 février 1845 à St-Michel de Bellechasse : il demeure également à St-Samuel de Frontenac. En 1914, avec sa deuxième épouse, Philomène Fournier et ses enfants. Il est l'un des premiers à venir coloniser la paroisse de Ste-Lucie de Beauregard. Il décède le 17 juillet 1920, et son épouse le 20 novembre 1921. Inhumés au cimetière de la paroisse.

7 e génération
Emile et Alice Lantagne le 13-09-1920 à Saint-Magloire (12 enfants)

Henri-Paul et Gracia Mathieu le 29-06-1946 à Ste-Lucie
Jeannette (08-01-1923 au 15-04-1927)
Lucien (12-02-1924 au 09-05-1928) mort noyé
Rolande (09-07-1925 au 26-09-1925)
Fernand et Lucia Gauthier le
Fernande et Benoît Auger le 29-05-1948 à Sainte-Lucie
Lucette et Normand Paquet
Patrick et à Gisèle Lagrange le 17-08-1857 à Sainte-Lucie
Hedwidge et Marie-Louis Boucher le 16-08-1958 à Sainte-Lucie
Jean-Claude et Gilberte Lachance le 13-07-1957 à Sainte-Lucie, Jeannine Lauzé
Roch et Thérèse Lagrange 15-04-1963
Sarah et Georges Masson le 03-08-1968 à Sainte-Lucie

Sylvio et Eveline Dodier le 13-09-1920 à Sainte-Lucie (9 enfants)
Marie-Jeanne et Joseph Lachance le 24-06-1944 à Sainte-Lucie
Annette et Paul-Henri Lachance le 20-08-1945 à Sainte-Lucie
Madeleine et Benoît Turcotte le 02-06-1948 à Sainte-Lucie
Paul-Emile et Laurette Thibodeau le 19-05-1951 à Lac-Frontière
Lucienne et Florian Lachance le 12-06-1952 à Sainte-Lucie
Berthe et Eugène Bilodeau le 28-08-1954 à Sainte-Lucie
Jean-Charles et Marthe Levasseur le 01-08-1956 à Sainte-Lucie
Louis-Marc et Jacqueline Lagrange le 29-06-1957 à Lac-Frontière
Raymond et Suzanne Jean le 29-08-1959 à Saint-Adalbert

8 e génératio

Henri-Paul Couette et Gracia Mathieu le 29-06-1946 à Sainte-Lucie
Gratien et Francine Dubé le 23-10-1971 à Sainte-Lucie (3 enfants)
Jean-Paul et Carole Lachance le 06-1992 à Sainte-Lucie (2 enfants)
Christiane et Robert Dancause le 23-10-1971 à Sainte-Lucie (2enfants)
Claudette et Michel Proulx le 08-09-1974 à Sainte Lucie (2 enfants)
Marlène 1 enfant avec André Bossé
France et Alain Bélanger le 05-09-1976 à Sainte-Lucie (3enfants)
Bruno et Lyne Bilodeau le 03-09-1994 à Saint-Fabien (2enfants)
Louis-Marie et Hélène Boutin
Paul-Emile et Laurette Thibodeau le 19-05-1951 à Lac-Frontière
Germain et Christiane Leclerc le
Réjean et Caroline Lajoie
Sylvie
Johanne
Jean-Charles et Marthe Levasseur le 01-08-1956 à Sainte-Lucie
Alain et Martine Talbot
Yvon Nathalie Bolduc

9 e génération

Bruno et Lyne Bilodeau le 03-09-1994 à Saint-Fabien (2enfants)
Mathieu
Joanie
Alain et Martine Talbot
Guillaume, Philippe et Brenda
Yvon et Nathalie Bolduc
Alexis et Hugo

Élèves et le personnel
les 2, 3 et 4 avril
12h15 à 13h
MOIS DE LA LECTURE
Ouverture pour la communauté
le 2 avril de 16h à 18h
et le 3 avril de 17h à 19h
Entre 0,25$ et 2,00$
ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-PAUL
VENTE DE LIVRES USAGÉS
Pour l'achat de nouveau mobilier pour la bibliothèque
L'ESSP recueille vos dons jusqu'au 1er avril!
ESSP, local A-Don, au 1er étage

Un cerveau alerte - Réponses (p. 16)

1. **Trouver l'intrus**

a)

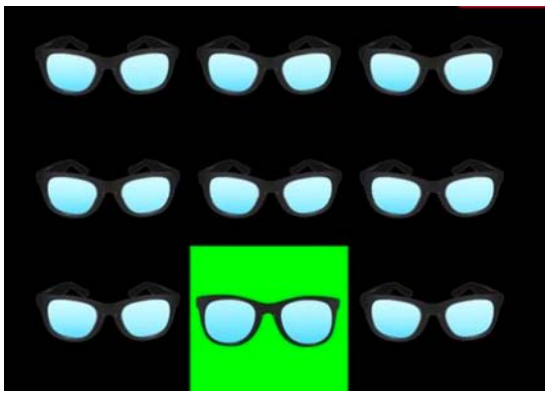

b)

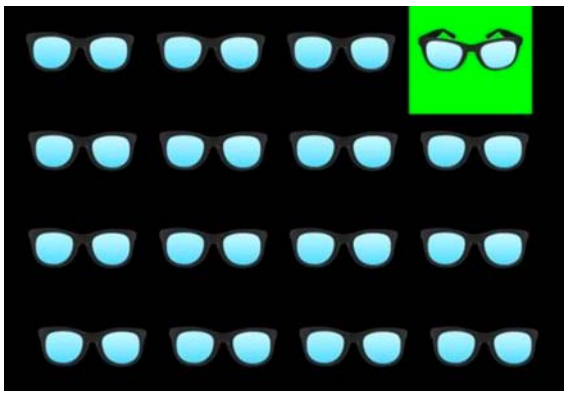

2. **La différence entre anthropophage et cannibale?(**choix de réponses)
   c) le cannibal est le seul à consommer un individu de sa propre espèce.

3. La différence entre un végétarien et un végétalien?
   c) seul le végétalien ne prend aucun produit laitier ou d'autres produits d'origine animale comme le miel.

4. **Choisir la bonne conjugaison**
   a) «<u>Je vous envoie</u> ces fleurs »
   b) «<u>Vous vous contredisez</u>»
   c) «<u>Il se détend</u>»
   d) « Vous <u>inclurez</u> Pierre dans votre équipe»
   e) « J'appliquerais la règle si je la connaissais».

LA FAILLITE D'UN CONJOINT

Lorsque deux personnes forment un couple, il est tout à fait normal, après un certain temps, de vouloir mettre ses ressources en commun. Ainsi, il est possible que vous ayez des biens communs, par exemple une résidence, des meubles ou un compte bancaire, mais également des dettes, par exemple un prêt à terme ou une marge de crédit.

Qu'arrive-t-il de ces biens et dettes communes lorsque votre conjoint déclare faillite?

Si vous êtes copropriétaires d'une résidence, vous pourrez acheter la part de votre conjoint failli en versant une somme au syndic de faillite, somme qui sera déterminée par ce dernier. En règle générale, cette somme correspond à l'équité disponible sur la résidence selon la proportion de votre conjoint failli. Bien évidemment, des vérifications auprès de l'institution financière seront nécessaires au préalable pour confirmer que celui qui achète la part de l'autre pourra assumer la dette hypothécaire en totalité.

En ce qui concerne les biens meubles communs, le syndic de faillite devra déterminer la portion qui vous appartient selon la valeur résiduelle desdits biens. Évidemment, le syndic ne pourra pas se servir de cette portion pour payer les dettes de votre conjoint failli.

Si des meubles dont vous êtes propriétaire en partie ou en entier sont malgré tout remis au syndic, il est important de savoir qu'il est possible de vous y opposer en démontrant qu'ils vous appartiennent.

Concernant les comptes bancaires détenus en commun (communément appelé « compte conjoint »), le syndic de faillite devra déterminer la part qui vous appartient, laquelle ne pourra pas servir pour rembourser les dettes de votre conjoint dans le cadre de sa faillite personnelle. Si malgré tout votre part est remise au syndic, vous pourrez vous y opposer en démontrant que l'argent vous appartient.

Malgré que la faillite d'un conjoint soit une épreuve pour un couple, celle-ci se déroule généralement bien. Toutefois, si vous avez des doutes quant au sort réservé à certains biens ou certaines dettes, n'hésitez pas à nous consulter, nous serons en mesure de vous renseigner sur vos droits.

Me Annie-Pier Labrie

Tél : 418-248-3114 poste 5

NE VOUS FAITES PAS AVOIR!

UN ARNAQUEUR PEUT FALSIFIER L'INFORMATION QUI APPARAÎT SUR VOTRE AFFICHEUR

- **CONFIRMEZ L'IDENTITÉ DE L'APPELANT**
- **VÉRIFIEZ EN LIGNE LE SOLDE DE VOTRE COMPTE D'IMPÔT**
- **EN CAS DE DOUTE, RACCROCHEZ!**

Pour en savoir plus, allez à canada.ca/impots-prevention-fraude

Réflexion

Dieu est amour.
1 Jean 4.8

La justice et le jugement sont les bases de ton trône.
Psaume 89.14

Dieu est un juste juge.
Psaume 7.11

Y a-t-il un "bon Dieu"?
Peut-être cette question vous surprend-elle dans un calendrier chrétien! Et pourtant, ce " bon Dieu" dont parlent certains n'est que pure invention. Ce bon Dieu, au cœur si tendre qu'il ne saurait punir les coupables, sous prétexte qu'il est amour, ce Dieu- là n'existe pas.

Un Dieu indulgent qui ferme les yeux et passe l'éponge sur les méfaits des hommes est en absolue contradiction avec ce que dit la Bible.

Le Dieu qu'elle nous révèle est en effet infiniment bon, mais aussi absolument juste et saint. Dieu n'est pas un dieu tolérant, compréhensif, quand il s'agit du péché qu'il a en horreur. Ne parler que de sa bonté pour en faire un Dieu indulgent et sans exigence, c'est porter atteinte à sa justice et outrager sa sainteté.

Lisez la Bible et vous découvrirez que sa justice est inflexible et qu'elle ne souffre aucune exception. Mais vous y verrez aussi combien sa bonté dépasse ce que vous avez imaginé jusqu'à maintenant.

Dieu ne tient pas le coupable pour innocent, mais son amour nous bouleverse : il a sacrifié son propre Fils, qu'il aime d'un amour éternel, pour satisfaire entièrement sa justice en lui faisant subir le châtiment que nous méritons, pour nous délivrer d'une condamnation éternelle. Il a trouvé lui-même le moyen de concilier parfaitement sa grâce et sa sainteté.

Lecteur, nous avons besoin de ce Dieu-là, vous et moi. Si jusque-là vous avez cru plus ou moins à un " bon Dieu ", oubliez cette fausse conception, mais allez vers lui sans crainte. Il est le Dieu Sauveur.

Église Chrétienne Évangélique
Adresse : 130, Route 204, St-Just
Téléphone : (418) 244-3010
Personne ressource : Michel Ferland (418)249-4601
Personne ressource : Jean-Marc Bolduc (418)244-3740
Site Web: http://www.eglisechretiennestjust.net

Si vous ne possédez pas la Bible et que vous aimeriez la lire, n'hésitez pas à nous en demander une. Elle vous sera gratuitement envoyée, sur simple demande de votre part.

Avril 2019

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
Bacs vert et bleu : Au chemin le soir de la date indiquée pour cueillette le lendemain. Les roues vers la maison.	**1** ***Messe*** 9h30 à Saint-Just Villa des Sages ***Reunion*** 19h30 Conseil municipal	**2** ***Friperie*** 12h30 à 13h30 ***Parascolaire*** 15h45 Cours d'Espagnol Salle conseil ou Gymnase ***Reunion*** 18h30 Cour d'école Salle du conseil	**3** **Bac bleu** ***Rencontre des Affilies*** 13h30 Sacristie ***Cours d'anglais*** Salle du conseil 18h45 ***Bibliotheque*** 15h30 à 16h30 et 18h30 à 19h30 Nicole et Christiane	**4** ***Lecture et Act. Phy.*** 10h Gymnase de l'école ***Parascolaire*** 15h45 Éveil à la musique Bibliothèque de l'école ***Joujoutheque*** 18h30 à 20h École, local R-33	**5** ● ***Chemins de foi*** 16h Salle communautaire ***Âge d'Or*** 19h Charlemagne ***Reunion*** 19h Festival Sportif Salle du conseil	**6** ***Messe*** 9h30 à Saint-Fabien CHSLD
7 ***Messe*** 10h30 à Lac-Frontière Église (Ôtel)	**8** **Bac vert** ***Table des bibliotheques*** 16h Salle du conseil	**9** ***Cuisine Coll.*** 8h30 Salle communautaire ***Friperie*** 12h30 à 13h30 ***Parascolaire*** 15h45 Cours d'Espagnol Salle conseil ou Gymnase	**10** Salle communautaire ***Cours d'anglais*** Salle du conseil 18h45 ***Bibliotheque*** 18h30 à 19h30 Christine	**11** ***Parascolaire*** 15h45 Éveil à la musique Bibliothèque de l'école	**12** ◗ ***Messe*** 9h30 à Saint-Just Villa des Sages ***Chemins de foi*** 16h Salle communautaire ***Âge d'Or*** 19h Charlemagne	**13** ***Messe*** 9h30 à Saint-Fabien CHSLD
14 Les Rameaux ***Messe*** **10h30 à Sainte-Lucie** **Église**	**15** ***Messe*** 9h30 à Saint-Fabien Habitations Panet	**16** ***Messe*** 13h30 à Saint-Fabien Sacristie ***Friperie*** 12h30 à 13h30 ***Parascolaire*** 15h45 Cours d'Espagnol Salle conseil ou Gymnase	**17** **Bac bleu** ***Cœurs Ouverts*** 11h30 Dîner des bénévoles ***Messe*** 13h à Saint-Just Sous-sol de l'église ***Cours d'anglais*** Salle du conseil 18h45 ***Bibliotheque*** 18h30 à 19h30 Gaston	**18** ***Priere des psaumes*** **9h à Sainte-Lucie** **Chez S^r^ Claudette** ***Lecture et Act. Phy.*** 10h Gymnase de l'école ***Messe Cène du Seigneur*** 19h à Lac-Frontière Église (Ôtel)	**19** ○ **Vendredi Saint** *Messes* 14h Chemin de la croix 15h Passion du Seigneur À Sainte-Lucie, Église ***Chemins de foi*** 16h Salle communautaire ***Âge d'Or*** 19h Charlemagne	**20 Samedi Saint** ***Priere des psaumes*** **9h à Sainte-Lucie** **Chez S^r^ Claudette** ***Messe*** 20h Veillée Pascale à Saint-Fabien Église
21 Pâques ***Messes de Paques*** 10h Saint-Fabien CHSLD 10h30 à Saint-Just Église	**22** **Bac vert** ***Messe*** 9h30 à Saint-Fabien Habitations Panet	**23** ***Friperie*** 12h30 à 13h30 ***Parascolaire*** 15h45 Cours d'Espagnol Salle conseil ou Gymnase	**24** ***Bureau Muni.*** Fermé ***Cours d'anglais*** Salle du conseil 18h45 ***Bibliotheque*** 18h30 à 19h30 Nicole et Carole ***Messe*** 19h à Saint-Just Sous-sol de l'église	**25** ***Parascolaire*** 15h45 Éveil à la musique Bibliothèque de l'école	**26** ◖ ***Messe*** 9h30 à Saint-Fabien Habitations Panet ***Chemins de foi*** 16h Salle communautaire ***Âge d'Or*** 19h Charlemagne	**27** ***Messe*** 9h30 à Saint-Fabien CHSLD
28 ***Messe*** 10h30 à Saint-Fabien Église	**29**	**30** ***Friperie*** 12h30 à 13h30 ***Parascolaire*** 15h45 Cours d'Espagnol Salle conseil ou Gymnase	***Tous les mercredis*** ***Parascolaire*** 15h45 Cours d'anglais Salle conseil ou Gymnase		● Nouvelle lune ◗ Premier quartier ○ Pleine lune ◖ Dernier quartier	**Salle Cond. Physique** **sur demande au** **223-3122 ou 223-3305.**

Vous désirez faire paraître un événement au calendrier : 223-3305 ou m-enfin@sogetel.net avant le 15 du mois…